

ENVOI PAR COURRIEL

Le 29 mai 2015

Objet : Demande d'accès à l'information
Notre dossier : 1561-01-0002

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès, datée du 6 mai 2015 qui nous a été transmise le 11 mai dernier par la Vice-présidence aux immobilisations, visant à obtenir la liste complète des contrats donnés par la Société des traversiers du Québec (STQ) pour des services en architecture navale ou en ingénierie navale depuis 2012. Cette liste devait indiquer le numéro de référence du contrat, le titre, la description, le nom du fournisseur et la valeur de chacun des contrats.

Après analyse, la STQ ne peut vous communiquer le document demandé puisqu'il n'existe pas, et ce, selon les articles 1, 9 et 15 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c.A-2.1.

Toutefois, sachez que tous les contrats comportant une dépense de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) octroyés par les ministères et organismes publics sont publiés dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Je vous invite à consulter l'adresse suivante :

<https://www.seao.ca>

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours